Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 71 (1983)

Heft: [1]

Artikel: Politique

Autor: jhd / ap / b

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-276714

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

D'un canton à l'autre

Politique

Neuchâtel : un bureau de la condition féminine ?

L'ADF cantonale maintient sa volonté de persévérer dans la création d'un bureau de la condition féminine en dépit des lenteurs et du désintérêt manifestés en haut lieu.

Elle estime que, face aux contingences économiques très graves qui prévalent dans notre canton et dont les femmes sont les premières victimes, une telle institution, cantonalisée, s'impose plus que jamais pour étudier la situation et les problèmes de la femme sur le plan cantonal, pour lui créer des possibilités d'activité et de perfectionnement professionnels, mais aussi, et plus encore, pour déceler les discriminations dont elle est l'objet, tant dans la législation cantonale que dans les faits et trouver les moyens d'y parer par un heureux équilibre.

Fortes de ce qui est déjà réalisé à cet égard depuis 1979 dans le canton du Jura ; encouragées par le fait que les Fribourgeoises, suite à de persévérantes interventions qui remontent à 1979, ont aujourd'hui l'assurance de la création prochaine d'une institution qui s'occupera de la condition féminine et sera « un point de rencontre entre les associations féminines et l'Etat » ; confortées aussi à l'idée que les Bernoises, après l'acceptation par le Grand Conseil, à une forte majorité, du postulat de Marie Boehlen demandant la création d'une commission d'étude de la législation cantonale concernant l'égalité des droits hommes/femmes, aient obtenu que soit institutionnalisée une telle commission, doit Marie Boehlen est la présidente ; les militantes de l'ADF neuchâteloise veulent revenir à la charge. Elles ont décidé d'élaborer un plan d'action et de tracer une ligne de conduite pour atteindre le but fixé qui restera au programme tant qu'elles n'auront pas eu satisfaction.

Car la persévérance est une qualité féminine. Il a bien fallu près d'un siècle pour arracher le suffrage féminin ! ● **(jhd)**

Au Grand Conseil vaudois : la maternité d'Aubonne

Affaire des plus intéressantes politiquement, car les interventions de députées différentes se sont succédé lors de deux sessions — sans distinction de groupes politiques — et c'était plutôt, pour une fois, un débat femmes contre hommes. Il n'est d'ailleurs pas terminé, on en reparlera en février.

A la session de septembre, Hélène Grand (POP) présente une interpellation posant une série de questions au Conseil d'Etat à propos de la maternité d'Aubonne que le Comité de fondation de l'hôpital d'Aubonne parle de supprimer.

Le Conseil d'Etat répond, à la session de novembre, très longuement à cette interpellation : le Conseil de fondation a décidé en octobre la suppression de la maternité et le Conseil d'Etat approuve cette décision ; il est plus sage de fermer cette section de l'Hôpital d'Aubonne (4 lits sur 59) pour des raisons de sécurité, d'organisation et pour des raisons financières. *Sécurité :* 20 % des naissances sont des naissances à haut risque et ne pourraient pas être prises en charge à Aubonne ; par ailleurs 40 % des cas difficiles relevant d'un service de néo-natalogie ne sont pas prévisibles avant l'accouchement. *Organisation :* il serait urgent que l'hôpital d'Aubonne accueille davantage de malades chroniques (gériatrie) de la région ; une répartition plus rationnelle doit être faite entre hôpitaux de la zone. *Coût :* les coûts hospitaliers ont tellement augmenté ces dernières années dans le canton de Vaud qu'ils se situent parmi les plus élevés de Suisse, dépassant d'environ 20 % ceux de la moyenne des cantons. La suppression d'une petite maternité permet de réaliser quelques économies.

Hélène Grand n'est pas satisfaite de la réponse du Conseil d'Etat qui entérine purement et simplement la décision du Conseil de fondation et prive des femmes de choisir d'accoucher selon la *méthode Leboyer.* Elle ne dépose cependant pas d'ordre du jour puisqu'une de ses collègues va développer immédiatement une motion sur le même objet.

Josette Borgeaud (soc) demande au Conseil d'Etat de bien vouloir donner à l'Hôpital d'Aubonne les moyens financiers de maintenir la maternité en attendant que soient réglés certains points, notamment « l'ouverture des services obstétriques des hôpitaux et l'organisation de structures adéquates permettant le choix du médecin et de la méthode d'accouchement ».

Dans la discussion préalable qui suit le développement de cette motion, Anne-Lise Monnier (Lib) prend nettement position en sa faveur et souligne qu'il est trompeur de prétendre que 35 % seulement des accouchements faits à Aubonne concernent des familles du district ; il vaut mieux parler de distance : 54 % des parturientes habitent à moins de 10 km, 73 % habitent à moins de 20 km (sans compter Lausanne) et 85 % sont comprises dans un rayon de 20 km (y compris Lausanne).

Un député de la région intervient pour déclarer que tous les syndics du district ont approuvé la fermeture de la maternité. Sur quoi, Marie-Louise Jost (GPE) lui rétorque que ce ne sont pas les syndics qui mettent au monde les enfants et qu'elle soutient tout ce qu'ont dit ses collègues Josette Borgeaud et Anne-Lise Monnier.

La motion, bien qu'urgente, est renvoyée à l'examen d'une commission. Affaire à suivre donc. ● **(ap)**

Moutier : quand l'enjeu est important...

La ville de Moutier, principale localité du Jura bernois, a basculé dans le camp autonomiste. La nouvelle a tenu la vedette dans l'actualité de fin d'année, avec son exceptionnelle participation au scrutin, laquelle atteignait 95 %. Mais les femmes très actives dans la campagne autant qu'assidues aux urnes, ont beaucoup donné... et peu reçu. L'enjeu était sans doute « trop » important pour qu'on pense à elles, qui se sont poliment effacées devant le verdict populaire : finalement, elles ne sont que quatre élues (dont une entrée par la petite porte à la faveur du principe des incompatibilités), toutes du camp autonomiste. L'une d'elles, membre du Parti socialiste autonome, réalise tout de même le meilleur score de sa liste. Dans le camp adverse, le Groupement Féminin de Force Démocratique (GFFD), qui avait milité en organisant des actions « aider Moutier » pour recueillir des fonds en faveur de la campagne, a été fort mal récompensé pour ses efforts puisqu'aucune femme n'est élue dans les rangs antiséparatistes. Ces derniers totalisent 20 sièges (- 1) au Conseil de Ville (avec 47,97 % des suffrages) et 4 sièges au Conseil municipal (48,01 %). ils basculent ainsi dans l'opposition, les autonomistes ayant pour leur part décroché 21 sièges (+ 1) au législatif (52, 03 %) et 4 sièges à l'exécutif (51,99 %). — **(b)**

Au Grand Conseil genevois : projet d'une prison pour femmes

Lors d'une visite à Champ-Dollon, des membres de la commission des visiteurs de prisons ont constaté que le nombre des détenues étaient de vingt-huit, alors que les places disponibles pour les femmes est de vingt-six.

Vu l'augmentation constante du nombre des femmes détenues, trois députés ont demandé, par voie de motion, que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de créer une prison pour femmes.

Cette motion a été acceptée... mais la nouvelle prison pour femmes n'est pas pour demain ! ● **(jbw)**

Associations

Au Centre de Liaison neuchâtelois

Mme M.-A. Barbey, présidente de l'Association suisse des conseillères en planning familial et rédactrice du Bulletin du Centre médico-social de Pro Familia à Lausanne, invitée par le Centre de Liaison, a fait, à l'Aula des Terreaux, à Neuchâtel, un exposé de ses expériences de quinze années au Planning familial, sous le titre « Vie et miracles du Planning familial ».

Cette institution vaudoise, créée en 1976, a pour objectifs essentiels de prévenir les drames familiaux, de favoriser l'entente des couples et de faire un travail d'information. Elle donne des renseignements sur la contraception, possède un centre de consultations et occupe treize personnes, dont trois médecins. ● **(jhd)**